

K E R E N

F I N A N C E

GENERATION PATRIMOINE

FCP de droit Français – Relevant de la Directive 2009/65/E

Rapport annuel au 31/12/2025

RAPPORT DE GESTION

GENERATION PATRIMOINE

31/12/2025

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur composite 60% Bloomberg Euro Agg Treasury 3-5 ans + 30% Stoxx Europe 600 DR + 10% €STR capitalisé, sur la durée de placement recommandée (5 ans). Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le Stoxx Europe 600, coupons réinvestis pour Bloomberg Euro Agg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR. Cet OPCVM est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement..

Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte une stratégie de gestion tempérée et discrétionnaire d'un portefeuille investi principalement en instruments de taux (titres de créance et instruments du marché monétaire) et pour le complément en actions (en titres vifs et / ou en OPC) : les émetteurs des actions et / ou des obligations auront principalement leur siège social dans les pays de la zone euro et OCDE.

Sur la partie taux, le rôle du gérant est d'arbitrer pour tirer le meilleur parti de ses anticipations sur les taux d'intérêt. S'il anticipe une baisse des taux il aura tendance à augmenter la durée du portefeuille en vendant des produits courts à haut coupon pour se positionner sur des produits à échéance plus lointaine à faible coupon. Le gérant aura tendance à privilégier la partie monétaire en période d'incertitude. Sur la partie d'actions, la stratégie d'investissement repose sur une gestion active, opportuniste et déterminée au moyen d'une analyse fondamentale réalisée par la société de gestion de sociétés performantes (structure bilancielle, retour sur capitaux propres, cash-flow, qualité des dirigeants...) et qui privilégie des titres estimés sous-évalués par le marché ou des actions de sociétés en situation spéciale (titres de sociétés sous-évaluées et/ou susceptibles de faire l'objet d'une opération de rachat ou de restructuration). Les secteurs économiques visés par le gérant ne sont pas limités.

Le fond s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 0% à 100% en instruments de taux libellés en euro, ou en devises, d'émetteurs souverains, du secteur public et privé, de toutes notations ou non notés, des pays de la zone euro et de l'OCDE, dont :

- De 0% à 100% en instruments de taux spéculatifs (dits « high yield ») selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés. En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie.

- De 0% à 10% en instruments de taux de pays hors OCDE, y compris des pays émergents.

Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres. Les limites d'exposition à cette classe d'actifs seront comprises entre 0% et 100%.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 5.

- De 0% à 15% sur les marchés des obligations convertibles d'émetteurs de la zone euro, de toutes notations y compris spéculatifs (dits « high yield ») selon l'analyse de la société de gestion, à défaut une notation jugée équivalente, ou non notés. Les limites d'exposition à cette classe d'actifs seront comprises entre 0% et 15%.

- De 0% à 50% en actions des pays de la zone euro et de l'OCDE, dont :

- De 0% à 20% en actions de petite (<1Md euros) et moyenne (<5Md euros) capitalisation.

- De 0% à 10% en actions des pays hors zone OCDE, y compris des pays émergents

Le cumul des expositions ne dépasse pas 120% de l'actif et le risque de change sur les devises hors euro ne dépasse pas 30% de l'actif tous instruments financiers confondus.

Le fonds peut être investi :

- En titres de créance et instruments du marché monétaire, en actions.
- Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.
- En dépôts, emprunts d'espèces, liquidités, et acquisitions/cessions temporaires de titres.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture ou d'exposition des risques de taux ou d'action, à titre de couverture du risque de change. L'utilisation de dérivés ne doit à aucun moment entraîner un cumul des expositions représentant plus de 120% de l'actif du fonds.

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2025 se termine sur une progression des marchés mondiaux malgré des périodes de volatilité importantes. Le début du mandat de Donald Trump aux Etats-Unis et sa politique agressive en matière de relèvement des droits de douane ont pesés sur les actions au cours des premiers mois de l'année. Les marchés internationaux ont cependant vite retrouvé des plus hauts notamment grâce aux thématiques de l'intelligence artificielle et aux anticipations de politiques monétaires accommodantes. Les performances des indices mondiaux sont positives sur l'ensemble des zones géographiques au 31/12/2025 avec un CAC 40 dividendes réinvestis en hausse de +14,28% et un Stoxx Europe 600 en progression de +20,65%. Les indices américains ont suivi la même trajectoire pour afficher de nouveaux plus hauts (S&P 500 : +17,86% ; Nasdaq : +21,17%) portés par les plus grosses capitalisations du secteur technologique et les anticipations de baisse des taux. Le début tonitruant du mandat de M. Trump et sa politique douanière n'a pour le moment eu qu'un impact limité sur l'inflation et la croissance, rassurant temporairement les milieux financiers.

Si les performances des indices actions sont bonnes, on notera toutefois une dispersion importante entre les secteurs et les styles. Ainsi, les financières ou la défense ont connus de belles progressions a contrario de secteurs plus défensifs comme celui de la santé ou de qualité comme celui du luxe. On notera toutefois que les valeurs européennes semblent avoir retrouvées de l'attrait dans les derniers mois de l'année par rapport aux grandes capitalisations américaines.

Sur les marchés obligataires, la progression des indices fut également positive. Ainsi les indices obligataires Investment Grade ^[1] (entreprises les mieux notées) et High Yield ^[2] (entreprises moins bien notées) ont affiché une nouvelle année de hausse avec des performances respectives de +3,03% et +4,86%. Les primes de risques s'étant déjà énormément resserrées depuis 2023, les performances sur la classe d'actif reflètent d'avantage le portage obligataire et le rendement des coupons plutôt qu'un resserrement des spreads et des hausses des prix des obligations.

Dans ce contexte, la performance de Génération Patrimoine au 31/12/2025* a été la suivante (à comparer à la performance de son indice de référence qui est de +7,61%) :

Génération Patrimoine C : + 4,87%

**Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps*

L'année 2026 continuera d'apporter son lot d'incertitudes géopolitiques tandis que les marchés semblent s'habituer à cette situation. Par ailleurs, les anticipations économiques sont plutôt optimistes en l'absence de choc majeur et cela se reflète dans les prévisions de résultats des analystes.

Dans ce contexte, nous continuons de privilégier les marchés obligataires européens qui bénéficient d'une bonne solidité financière et qui offrent des rendements attractifs en comparaison au taux sans risque. L'année 2026 devrait être un nouvel exercice de portage sur la classe d'actif. Dans le détail, au sein des poches obligataires, nous avons profité des petites faiblesses du marché pour nous renforcer dans des obligations d'entreprises offrant un profil de rendement que nous estimons supérieur au reste du marché et plus précisément dans les notations BB à B (notations internes utilisées). Nous avons également continué de diversifier nos investissements vers des émetteurs européens hors France.

Enfin, dans les poches actions des portefeuilles équilibrés et dynamiques, nous continuons de privilégier les valeurs de qualité et de croissance avec une forte exposition à des secteurs comme la technologie au sens large (hardware et software), la santé, ou le luxe. Nous avons également effectué

[1] Indice Bloomberg Euro-Aggregate (LECPTRU) : source Bloomberg du 31/12/2024 au 31/12/2025

[2] Indice Bloomberg Pan-European High Yield (LP01TRU) : source Bloomberg du 31/12/2024 au 31/12/2025

des investissements tactiques dans le secteur de la défense. Ces positions ont été clôturées au fil de l'eau à partir de l'été jusqu'à l'automne.

Par ailleurs, tout comme pour les poches obligataires, nous continuons de diversifier géographiquement nos investissements avec une exposition importante à de grandes valeurs américaines, principalement dans le secteur technologique où la domination des groupes d'outre-Atlantique s'est renforcé sur toute la chaîne de valeur : des semi-conducteurs aux logiciels.

Enfin, nous avons initié des positions dans l'électrification, que ce soit dans les matières premières indispensables pour la production d'électricité dont la demande augmente avec la construction des centres de données, ou dans la gestion des réseaux électriques.

RAPPEL DE L'OBJECTIF DE GESTION DE PROMOTION DES CRITERES ESG

Dans le cadre de son évolution, Keren Finance a souhaité aligner ses principes d'investissement dans une démarche respectueuse des critères d'Investissement Socialement Responsable.

Signataire des PRI depuis 2020, Keren Finance a depuis de nombreuses années intégré implicitement des facteurs ESG, notamment sur la gouvernance (en rencontrant de manière très fréquente les managements des sociétés dans lesquelles elle investit) ou en participant activement à des émissions obligataires « vertes » de certains émetteurs.

Certains fonds ont par ailleurs été labellisés au cours de ces dernières années (Label ISR pour KEREN CREDIT ISR, Label Relance pour KEREN ESSENTIELS).

L'intégralité de notre gamme de fonds est, au minimum, référencée article 8 du Règlement SFDR justifiée, entre autres, par la mise en place des éléments suivants :

- Une Analyse : La société de gestion établit un suivi des données environnementales, sociales et de

gouvernance, aux côtés de l'analyse financière conventionnelle, pour identifier les risques de durabilité des sociétés en portefeuille. Le développement d'un modèle quantitatif interne à Keren Finance a été réalisé à cet effet.

- Une politique d'exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère

ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. En effet, pour des raisons éthiques et/ou parce que Keren Finance les juge contraires à l'intérêt de ses clients sur le long terme, nous avons fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants:

- La fabrication et la commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines antipersonnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.
- Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
- L'industrie du Tabac.

- Un suivi des controverses : La société de gestion établit une gestion stricte des controverses. Les

émetteurs concernés par les plus graves d'entre elles seront exclus du fonds, permettant ainsi à nos fonds de rester autant que possible à l'écart des entreprises ne respectant pas les principes et l'éthique de Keren Finance (Droits de l'Homme, environnement...etc).

- Un Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur

des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale, de gouvernance spécifique ou des comportements controversés.

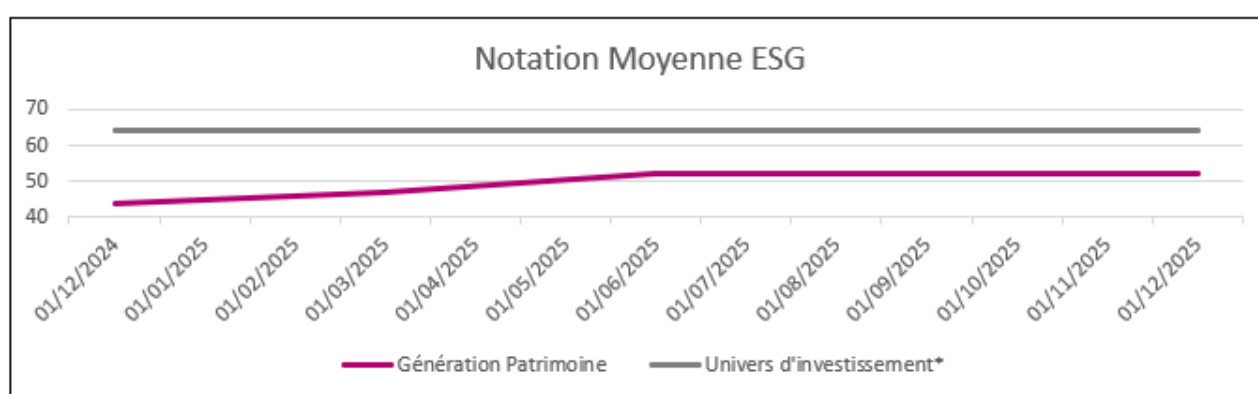
Keren Finance évalue ainsi l'impact environnemental, social et la qualité de la gouvernance des sociétés dans lesquelles elle investit, afin de s'assurer que celles-ci puissent croître de façon durable dans le temps.

Pour plus d'informations sur la démarche ESG mise en place par KEREN FINANCE, nous vous invitons à consulter notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site www.kerenfinance.com

COMPTE RENDU SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE :

Au 31/12/2025, dans le respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 52 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 44 au 31/12/2024.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a été de 49,40 (contre 64 pour l'univers d'investissement*) et a varié de la façon suivante :



<i>Note E (0-100)</i>	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
Génération Patrimoine	45	48	52	51	49
<i>Univers d'investissement*</i>	57	58	58	58	58

<i>Note S (0-100)</i>	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
Génération Patrimoine	53	57	64	63	64
<i>Univers d'investissement*</i>	75	75	75	75	75

<i>Note G (0-100)</i>	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
Génération Patrimoine	36	40	43	43	44
<i>Univers d'investissement*</i>	61	61	61	61	61

* L'univers d'investissement est composé d'un échantillon d'environ 1 000 émetteurs (au 31/12/2025) provenant des principaux indices obligataires et actions européens

Avertissement: Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

INFORMATION SUR LA REMUNERATION

La politique de rémunération de la société de gestion a été conçue pour protéger les intérêts des clients et éviter les conflits d'intérêts. Elle a pour objectif, le cas échéant, d'encadrer le versement de la partie variable de la rémunération des personnes concernées.

Le détail de la politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet www.kerenfinance.com ou sur simple demande des investisseurs formulée auprès de la société de gestion – KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson 75008 Paris – Tél : 01.45.02.49.00 – e-mail : contact@kerenfinance.com

Exercice 2025 (Montants en K euros)	
Rémunérations fixes	1 710
Rémunérations variables	709
Nombre de collaborateurs	17

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit:
Génération Patrimoine

Identifiant d'entité juridique:
969500TTAX4I8DQKYQ46

Caracteristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

- Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

- Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 50.7%* d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif social

- Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

- Il promeut des caractéristiques E/S mais ne réalisera pas d'investissements durables

*Sur la base de l'actif net du fonds



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier sont respectées?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds Génération Patrimoine s'appliquent globalement au niveau de l'entité KEREN FINANCE (hormi pour notre fonds labélisé ISR qui se voit appliqué des critères plus contraignants).

Au travers de nombreux indicateurs de performances, KEREN Finance s'attache à ce que, en tant qu'investisseur long terme, ses choix d'investissements intègrent une analyse extra financière lui permettant de distinguer les

sociétés qui gèrent de façon responsable leur empreinte environnementale et sociale, mais également celles qui sont soucieuses des principales incidences négatives engendrées par leur activité.

Ainsi, les émetteurs présents dans le portefeuille de Génération Patrimoine se voient analysés sur les critères suivants :

Le facteur « Environnement » comprend:

- o Le total des émissions CO2 rapporté au chiffre d'affaires
- o L'empreinte carbone
- o L'intensité de gaz à effet de serre
- o L'exposition au secteur des combustibles fossiles
- o La part de consommation et production d'énergie non renouvelable
- o L'intensité de consommation énergétique par secteur à fort impact climatique
- o Les activités néfastes pour la biodiversité
- o Les rejets dans l'eau
- o Le ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs

Le facteur « Social » comprend:

- o La violation du pacte mondial des Nations Unies
- o L'absence de mécanisme de conformité contrôlant le respect du pacte mondial des Nations Unies
- o L'écart de rémunération Femme/Homme non ajusté
- o La diversité au sein des organes de gouvernance
- o L'exposition aux armes controversées

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Quel est le niveau des indicateurs de durabilité utilisés?**

Pour évaluer la durabilité de nos investissements, nous nous appuyons sur les 14 Principal Adverse Impact (PAI) comme référence. Ces PAI couvrent divers segments, notamment l'Environnement, le Social et la Gouvernance, et permettent également d'exclure certaines valeurs. Par exemple, cela inclut les entreprises exposées aux armes controversées ou celles qui ne respectent pas les principes sociaux du Pacte Mondial.

Nous appliquons un scoring "best in class" pour chaque valeur, en fonction de son secteur de référence, ce qui permet de la comparer uniquement à ses pairs. Ainsi, un promoteur immobilier ne sera pas comparé à une compagnie d'assurance. Le scoring, qui varie de 0 à 100, est un agrégat pondéré des critères présentés ci-dessous. La pondération de chaque critère peut fluctuer en fonction de son niveau

de couverture, de sorte qu'une couverture plus élevée entraîne une prise en compte plus importante dans le scoring.

Indicateurs Obligatoires	Métriques
Environnement	
1 Émissions de Gaz à effet de serre	Émissions de GES – SCOPE 1 Émissions de GES – SCOPE 2 Émissions de GES – SCOPE 3 Émissions totales de GES
2 Impacts Carbone	Impacts Carbone
3 Intensité de Gaz à effet de serre	Intensité de GES des activités Investies
4 Exposition au secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5 Part de consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises investies (provenant de sources d'énergie non renouvelable) par rapport aux sources d'énergie renouvelable, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie
6 Intensité de consommation énergétique par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie (GWh) par million d'euros de revenus des entreprises investies, par secteur climatique à fort impact
7 Activités vulnérables pour la biodiversité	Part des investissements dans des entreprises investies ayant des sites/operations vulnérables ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité, cibles actives de ces entreprises et à impact négatif sur ces zones
8 Rejets dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau, globales, par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée
9 Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs, globales, par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée
Social / Gouvernance	
10 Violation du pacte mondial des Nations Unies	Part des investissements dans des entreprises investies qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) ou des lignes directrices de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales
11 Absence de mécanisme de conformité contractuelle respect du pacte mondial des Nations Unies	Part des investissements dans des entreprises investies qui n'ont pas de politique pour améliorer la conformité avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) ou les lignes directrices de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales, ni de mécanisme de traitement des plaintes pour aborder les violations des principes
12 Ratio de rémunération/turnover normalisé ajusté	Ratio salaire/moyen non ajusté des revenus des entreprises investies
13 Diversité au sein des organes de gouvernance	Ratio moyen de femmes par rapport au nombre parmi les membres du conseil d'administration des entreprises investies, exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil
14 Exposition aux armes controversées	Part des investissements dans des entreprises investies impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 0,1% d'investissements durables alignés à la Taxonomie ou non.

De plus, comme le préconise l'accord de Paris, nous suivons, actualisations et publions mensuellement l'évolution de la contribution au réchauffement climatique d'ici 2100 de notre portefeuille.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

La mesure du préjudice causé par les émetteurs s'effectue via l'analyse du niveau de controverse de ces derniers. Cette donnée est fournie par Sustainalytics.

De plus, d'autres indicateurs sont utilisés tels que la part des encours détenus dans des sociétés ayant violé le Pacte Mondial des Nations Unies ou les directives de l'OCDE par le passé, celles dont les processus veillant au respect de ces normes sont insuffisants, ou encore celles dont l'activité a un impact sur la biodiversité des zones sensibles.

Enfin, ces investissements doivent entrer dans le respect d'un cadre commun d'exclusions normatives et sectorielles, en cohérence avec les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact – UNGC) et conformément à notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site internet.

— — — **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Au travers des Principales Incidences Négatives (« PAI ») obligatoires tels que définis dans le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), Keren Finance prend en compte les 14 PAI obligatoires dans l'analyse ESG, la gestion des controverses et les politiques d'exclusions sectorielles et normatives.

----- Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Grâce à l'application des 14 PAI obligatoires, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme :

- Violation des principes du Pacte mondiale des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanisme de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

La donnée relative à ces critères sur les émetteurs détenus en portefeuille est issue des bases de Sustainalytics.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Nous utilisons la méthodologie suivante afin de prendre en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

Dans un premier temps, nous étudions si l'émetteur a, par le passé, violé les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et/ou les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. S'il n'y a eu aucune violation, nous vérifions ensuite si son score actuel d'alignement à ces principes est inférieur à 40/100. Si tel est le cas, il sera alors considéré comme non durable. Dans un second temps, 14 indicateurs sont utilisés (cf question 2), correspondants aux 14 PAI, pour justifier de la durabilité ou non de chaque émetteur.



La répartition des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La Taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable doit également ne pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : Janvier à déc 2024

Au 31/12/2025, les principaux investissements de ce produit financier étaient les suivants :

Largest investments	Sector	% Assets	Country
Hermes	Textiles, Apparel & Luxury	2.74%	France
Eli Lilly & Co	Pharmaceuticals	2.62%	Etats-Unis
Microsoft	Software & Services	2.61%	Etats-Unis
Clariane	Health Care	2.39%	France
Richemont	Consumer Discretionary	2.28 %	Suisse



Quelle était la proportion d'investissements durables ?

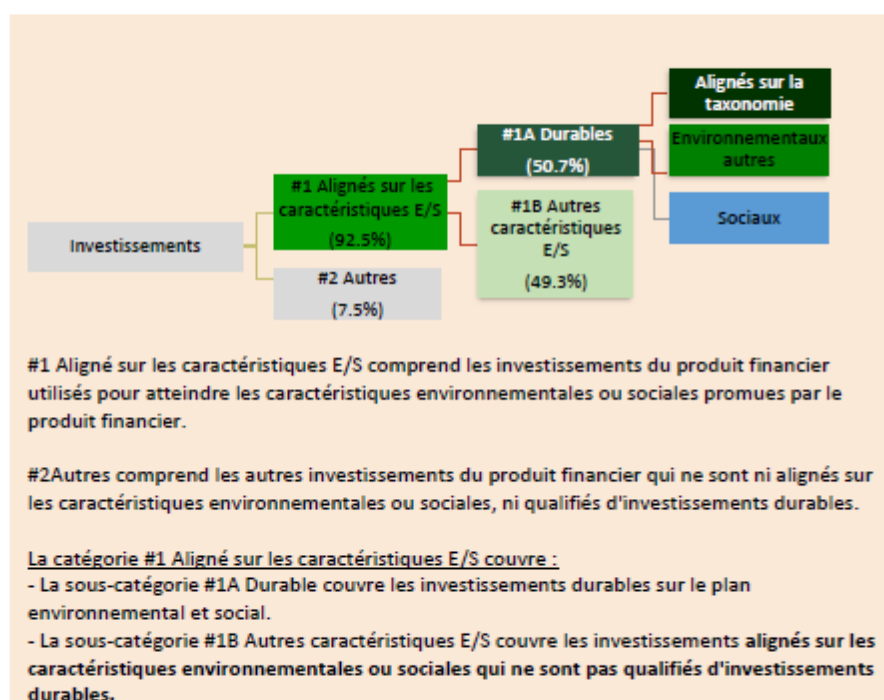
La proportion d'investissement durables était de 50.7% au 31/12/2025.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

● Quelle était l'allocation d'actif?

90% au moins des investissements du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



Au 31/12/2025, 92.5% des investissements du fonds font partie de la catégorie #1, couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs est susceptible d'évoluer dans le temps. Les calculs peuvent reposer sur des données incomplètes ou parcellaires de la société ou de tiers

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le 5 plus grosses expositions sectorielles du fonds sont l'industrie (26.96%), la consommation discrétionnaire (16.54%), la technologie de l'information (13.13%), le commerce de détail (11.95%) et la santé (10.85%),.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

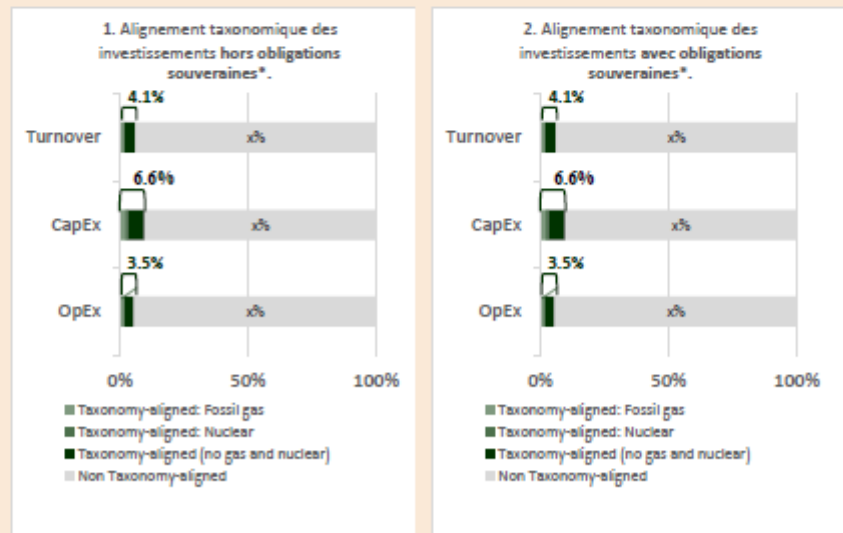
● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxinomie de l'UE ?

- Oui:
 - Gaz Fossile
 - Energie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● **Quelle est la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Il n'y a pas de part minimale d'investissements fixée dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment a évolué la part d'investissements durables avec un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie ?**

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan environnemental (pilier « E ») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds.

Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Il n'y a pas de période antérieure pour effectuer la comparaison.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

La proportion d'investissement durables non-alignée à la Taxonomy Européenne était de 92.7% au 31/12/2025.



● **Quelle est la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan social (pilier « S ») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds.

Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif social.



● **Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements mentionnés dans la catégorie « #2 Autres » correspondent à une quote-part de l'actif net du produit financier, qui peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Cette quote-part respecte la politique d'exclusion commune mise en œuvre.



● **Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence ?**

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, Keren Finance a fait certifier 4 de ses membres et a embauché un analyste ESG. Cela a permis d'accroître drastiquement la couverture ESG des fonds, en réalisant près de 200 analyses qualitatives. Une stratégie d'engagement a également été réalisée auprès des émetteurs, dans l'optique d'accompagner le développement de leur stratégie ESG, et de récupérer des informations supplémentaires.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable. Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice désigne diffère-t-il d'un indice de marche large pertinent ?**

Non applicable.

- **Comment ce produit financier s'est-il comporté au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice de marché large?**

Non applicable.

RAPPORT COMPTABLE

GENERATION PATRIMOINE

31/12/2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

**GENERATION PATRIMOINE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier**

Société de gestion
KEREN FINANCE
12 bis, place Henri Bergson
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GENERATION PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

GENERATION PATRIMOINE

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2*

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 450 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 572 005 483. TVA n° FR 78 572 005 483. Siret 572
005 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

GENERATION PATRIMOINE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 008 483. TVA n° FR 76 672 008 483. Siret 672
008 483 00262. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

GENERATION PATRIMOINE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2026.04.28 15:20:31
+0200



INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	3 128 440,08	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 128 440,08	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B)¹	195 760,42	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	195 760,42	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	5 285 456,73	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 285 456,73	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances (D)	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	238 769,92	
OPCVM	238 769,92	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
Dépôts (F)	0,00	
Instruments financiers à terme (G)	0,00	
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	0,00	
Autres actifs éligibles (J)	0,00	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	8 848 427,15	
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 971,73	
Comptes financiers	162 673,97	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	164 645,70	
Total Actif I + II	9 013 072,85	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	8 485 435,83	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	413 552,43	
Capitaux propres I	8 898 988,26	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
Instruments financiers à terme (B)	0,00	
Emprunts	0,00	
Autres passifs éligibles (C)	0,00	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	114 084,59	
Concours bancaires	0,00	
Sous-total autres passifs IV	114 084,59	
Total Passifs : I + III + IV	9 013 072,85	

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	35 076,53	
Produits sur obligations	247 294,36	
Produits sur titres de créance	0,00	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
Sous-total Produits sur opérations financières	282 370,89	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	
Total Revenus financiers nets (A)	282 370,89	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-118 934,64	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-118 934,64	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	163 436,25	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	17 887,80	
Revenus nets I = C + D	181 324,05	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	137 263,43	
Frais de transactions externes et frais de cession	-57 731,60	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	79 531,83	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-1 955,28	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	77 576,55	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	128 280,72	
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	152,48	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	128 433,20	

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	26 218,63	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	154 651,83	
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	
Résultat net = I + II + III - IV	413 552,43	

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur composite 60% Bloomberg Euro Agg Treasury 3-5 ans + 30% Stoxx Europe 600 DR + 10% €STR capitalisé, sur la durée de placement recommandée (5 ans). Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le Stoxx Europe 600, coupons réinvestis pour Bloomberg Euro Agg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR. Cet OPCVM est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement..

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024			
Actif net total	8 898 988,26	6 768 606,60			
PART CAPI C					
Actif net	8 898 988,26	6 768 606,60			
Nombre de parts	78 220,044	62 394,125			
Valeur liquidative unitaire	113,77	108,48			
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00			
Capitalisation unitaire	3,30	4,64			

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1. Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2. Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées .

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR001400IJP1	1,7 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : % dont frais de fonctionnement et autres services : %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR001400IJP1	NS

Commission de surperformance

Part FR001400J1 C

A partir du 01/07/2023, 15% de la différence entre la performance nette de frais de gestion fixes et l'indicateur de référence 60% Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans + 30% Stoxx Europe 600 DR + 10% €STR capitalisé, si la performance de la part est strictement positive et supérieure à l'indicateur.

Une période de rattrapage des éventuelles sous performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans

Assiette : actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance (ou performance négative) passée.

A compter de l'exercice ouvert le 01/07/2023, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

Indicateur de référence

60% Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans + 30% STOXX EUROPE 600 DR + 10% €STR capitalisé

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le STOXX Europe 600, coupons réinvestis pour le Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

Méthode de calcul

- Calculée selon la méthode indiquée,
- Une provision de commission de surperformance au taux de 15% TTC sera appliquée, sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

La valeur liquidative du fonds enregistre une performance à la fois strictement positive et supérieure à celle de l'indice de référence 60% Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans + 30% STOXX EUROPE 600DR + 10% €STR capitalisé, après

imputation des frais de gestion fixes ;

Que les éventuelles sous performances passées soient rattrapées au terme de la période d'observation extensible de 1 à 5 ans (cf exemple ci-dessous)

- Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 15% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.

Cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent).

- Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

- Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des

commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Société de gestion (1) : Actions, warrants, obligations convertibles, bons de souscription, droits, ETF : 0.58% TTC maximum Actions, warrants, obligations convertibles, bons de souscription, droits, ETF : 0.02% TTC maximum ESES Minimum : 15€ TTC / Hors ESES : 35€ Dépositaire (2) Obligations, titres de créances négociable, EMTN simples : 55€ TTC max OPCVM/FIA : Forfait 150€ TTC maximum Futures : 1€ TTC par lot Options : 1€ TTC par lot Prélèvement sur chaque transaction	(1)	(2)	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de réalisation des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPCVM peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Cette garantie est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
 - Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
 - Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
 - Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
 - Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
 - Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
 - Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.
- L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
 - Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission

de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés de l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

3. Les états financiers de l'exercice précédent figurent en dernières pages de ce document.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	6 768 606,60	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 888 553,99	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-129 573,61	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	163 436,25	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	79 531,83	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	128 433,20	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	0,00	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	8 898 988,26	

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	16 986,853	1 888 553,99
Parts rachetés durant l'exercice	-1 160,934	-129 573,61
Solde net des souscriptions/rachats	15 825,919	1 758 980,38

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR001400IJP1	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	8 898 988,26	78 220,044	113,77

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		États-Unis +/-	France +/-	Suisse +/-	Danemark +/-	Royaume-Uni +/-
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	3 128,44	1 207,82	813,61	278,06	148,49	147,70
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	3 128,44	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Luxembourg	98,76	0,00	98,76	0,00	98,76	0,00
Allemagne	97,00	0,00	0,00	97,00	0,00	97,00
Total	195,76	0,00	98,76	97,00	98,76	97,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	5 285,46	4 690,87	594,59	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	162,67	0,00	0,00	0,00	162,67
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	4 690,87	594,59	0,00	162,67

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-]3 - 6 mois] +/-]6 mois -1 an] +/-]1 - 3 ans] +/-]3 - 5 ans] +/-]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	200,70	0,00	0,00	405,94	2 937,47	1 024,89	716,46
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	162,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	363,37	0,00	0,00	405,94	2 937,47	1 024,89	716,46

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-	CHF +/-	DKK +/-	GBP +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 316,87	278,05	148,49	147,70	130,79
Obligations et valeurs assimilées	85,37	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,93	41,01	3,72	4,07	1,48
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 403,17	319,06	152,21	151,77	132,27

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	97,01	0,00	98,76
Obligations et valeurs assimilées	85,37	4 883,41	316,67
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	182,38	4 883,41	415,43

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	1 971,73
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	1 971,73
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-102 204,58
Frais de gestion	-11 880,01
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-114 084,59
Total des créances et dettes	-112 112,86

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI C	31/12/2025
Frais fixes	118 930,22
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	4,42
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00
Titres re�us en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements	FR0011274992	KEREN ESSENTIEL-I	104 229,00
Total			104 229,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	181 324,05	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	181 324,05	
Report à nouveau	0,00	
Sommes distribuables au titre du revenu net	181 324,05	
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	181 324,05	
Total	181 324,05	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	77 576,55	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	77 576,55	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	77 576,55	
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	77 576,55	
Total	77 576,55	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			3 128 440,08	35,16
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 128 440,08	35,16
Aérospatial et défense			72 557,70	0,82
ROLLS ROYCE HOLDINGS	GBP	5 500	72 557,70	0,82
Agro-alimentaire			74 715,55	0,84
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT BP	CHF	6	74 715,55	0,84
Articles personnels			753 081,79	8,46
BRUNELLO CUCINELLI	EUR	1 170	115 151,40	1,29
CHRISTIAN DIOR	EUR	320	190 560,00	2,14
CIE FIN.RICHEMONT NOM.	CHF	1 100	203 340,39	2,29
HERMES INTERNATIONAL	EUR	115	244 030,00	2,74
Bâtiment et matériaux de construction			155 572,44	1,75
KINGSPAN GROUP	EUR	705	52 275,75	0,59
MUNTERS GROUP ABB	SEK	6 500	103 296,69	1,16
Boissons			44 297,76	0,50
REMY COINTREAU	EUR	1 209	44 297,76	0,50
Chimie			96 156,00	1,08
AIR LIQUIDE	EUR	600	96 156,00	1,08
Commerce de détail			27 497,71	0,31
HENNES MAURITZ S.B	SEK	1 600	27 497,71	0,31
Construction / Matériaux			48 600,00	0,55
STRABAG	EUR	600	48 600,00	0,55
Energies renouvelables			109 046,48	1,23
CAMECO	USD	1 400	109 046,48	1,23
Equipements et services médicaux			68 824,50	0,77
ESSILORLUXOTTICA	EUR	255	68 824,50	0,77
Industries généralistes			83 462,88	0,94
GE VERNOVA INC	USD	150	83 462,88	0,94
Logiciels et services informatiques			700 100,93	7,87
CROWDSTRIKE HOLDINGS	USD	200	79 816,11	0,90
META PLATFORMS CLA	USD	75	42 147,75	0,47
MICROSOFT	USD	565	232 628,38	2,62
ORACLE	USD	750	124 453,01	1,40
SERVICENOW	USD	800	104 335,09	1,17
SNOWFLAKE INCA	USD	625	116 720,59	1,31
Matériel équipements destinés aux TI			331 274,68	3,72
APPLE	USD	825	190 945,43	2,15
BE SEMICONDUCTOR	EUR	575	76 906,25	0,86
SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	270	63 423,00	0,71
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			456 937,66	5,13
ASTRAZENECA PLC	GBP	475	75 141,67	0,84

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
ELI LILLY	USD	255	233 307,85	2,62
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	3 410	148 488,14	1,67
Soins personnels pharmacies et épiceries			106 314,00	1,19
L'OREAL	EUR	290	106 314,00	1,19
Obligations			5 481 217,15	61,59
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé			195 760,42	2,20
Investissement immobilier et services			195 760,42	2,20
ANNGR 0 7/8 05/20/32	EUR	1	97 004,19	1,09
LAGFIN 3,5%23-080628 EXCH	EUR	1	98 756,23	1,11
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			5 285 456,73	59,39
Agro-alimentaire			205 608,97	2,31
ICECR 4 3/4 08/01/32	EUR	100	103 077,94	1,16
TEREOS FINANCE 7,25%23-150428	EUR	100	102 531,03	1,15
Automobiles et équipementiers			104 092,32	1,17
RACE 3 5/8 05/21/30	EUR	100	104 092,32	1,17
Banques			101 962,17	1,14
OVH 4 3/4 02/05/31	EUR	100	101 962,17	1,14
Bâtiment et matériaux de construction			214 825,98	2,41
ASSEMB 6 1/4 07/01/30	EUR	100	105 913,50	1,19
IPGIM 5 3/8 06/20/29	EUR	100	108 912,48	1,22
Chimie			107 358,35	1,21
ROQFRE 5.494 PERP	EUR	1	107 358,35	1,21
Distributeurs			207 927,75	2,34
BIRKEN 5 1/4 04/30/29	EUR	100	102 338,92	1,15
VERISR 7 1/8 02/01/28	EUR	100	105 588,83	1,19
Energie non renouvelable			96 642,83	1,09
VIRIFP 8 1/2 10/15/30	EUR	100	96 642,83	1,09
Equipement électronique et électrique			107 978,90	1,21
ALOPF 5.868 PERP	EUR	1	107 978,90	1,21
Equipements de télécommunications			102 571,67	1,15
VERISURE MID 5,25%21-150229	EUR	100	102 571,67	1,15
Fournisseurs de services de télécommunications			202 131,09	2,27
ILDFP 5 3/8 04/15/30	EUR	100	104 500,44	1,17
ZEGLN 6 3/4 07/15/29	EUR	90 000	97 630,65	1,10
Industries généralistes			105 712,56	1,19
BOELST 6 1/4 02/15/29	EUR	100	105 712,56	1,19
Instruments de placement hors actions			301 995,54	3,39
AGKLN 5 3/8 05/21/30	EUR	100	104 892,36	1,18
BCP V FIN II 4,75%21-301128	EUR	100	95 331,81	1,07
MANGRV Float 07/15/29	EUR	100	101 771,37	1,14

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Investissement immobilier et services			208 480,78	2,34
AAFFP 6 07/25/29	EUR	100	107 032,67	1,20
KAPLA HLD TV24-310730	EUR	100	101 448,11	1,14
Logiciels et services informatiques			217 149,56	2,44
ATOPF 9 12/18/29	EUR	100 000	115 449,00	1,30
IPDEBV 5 1/2 06/15/31	EUR	100	101 700,56	1,14
Matériaux industriels			207 542,33	2,33
PROGROUPE 5,125%24-120429	EUR	100	103 938,89	1,17
PROGRP 5 3/8 04/15/31	EUR	100	103 603,44	1,16
Matériel équipements destinés aux TI			191 453,23	2,15
AAPL 4.1 08/08/62	USD	125	85 372,68	0,96
PRYIM 5 1/4 PERP	EUR	100	106 080,55	1,19
Médias			207 595,41	2,33
BANIJAY ENTERT 7%23-010529	EUR	100	105 107,44	1,18
VERTICAL MIDCO 4,375%20-150727	EUR	100	102 487,97	1,15
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			102 264,65	1,15
SAZGR Float 10/23/30	EUR	100	102 264,65	1,15
Prestataires de soins de santé			212 580,93	2,39
CLARFP 7 7/8 06/27/30	EUR	2	212 580,93	2,39
Services appui à industrie			194 649,52	2,19
AMBRFN 6 5/8 07/15/29	EUR	100	108 258,47	1,22
ROSINI Float 12/31/29	EUR	200	86 391,05	0,97
Services aux consommateurs			104 729,28	1,18
Q-PARK HLDG I 5,125%24-010329	EUR	100	104 729,28	1,18
Services bancaires invest et de courtage			625 386,73	7,03
ACCINV 5 1/2 11/15/31	EUR	100	103 565,89	1,16
ACCINV 6 3/8 10/15/29	EUR	100	106 627,67	1,20
DOBIM 5 3/8 11/15/31	EUR	100	102 517,32	1,15
DOBIM 7 02/28/30	EUR	100	109 179,56	1,23
KINGUS Float 12/01/32	EUR	100	101 380,35	1,14
MOBLUX 4 1/4 07/15/28	EUR	100	102 115,94	1,15
Sociétés de placement immobilier			101 332,01	1,14
PICSUR Float 07/01/29	EUR	100	101 332,01	1,14
Soins personnels pharmacies et épiceries			428 637,17	4,82
ONTEX 5 1/4 04/15/30	EUR	125	127 049,17	1,43
PICSUR 5 3/8 07/01/27	EUR	200	200 696,00	2,26
WEPAHY 4 1/2 11/30/32	EUR	100	100 892,00	1,13
Transport industriel			312 473,99	3,51
APPARK 6 04/15/31	EUR	100	103 366,33	1,16
CMACG 5 01/15/31	EUR	100	102 822,44	1,16
CMACG 5 1/2 07/15/29	EUR	100	106 285,22	1,19

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Voyages et Loisirs			312 373,01	3,51
ACFP 4 7/8 PERP	EUR	1	104 304,10	1,17
AFFP 5 3/4 PERP	EUR	1	103 248,22	1,16
TAPTRA 5 1/8 11/15/29	EUR	1	104 820,69	1,18
Parts d'OPC et fonds d'investissements			238 769,92	2,68
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			238 769,92	2,68
CM-AM MONEPLUS-IC2	EUR	1,15	134 540,92	1,51
KEREN ESSENTIEL-I	EUR	300	104 229,00	1,17
Total			8 848 427,15	99,43

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	8 848 427,15
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	164 645,70
Autres passifs (-)	-114 084,59
Total = actif net	8 898 988,26



GENERATION PATRIMOINE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**GENERATION PATRIMOINE
OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régis par le Code monétaire et financier**

Société de gestion
KEREN FINANCE
12 bis, place Henri Bergson
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GENERATION PATRIMOINE relatifs à l'exercice de 17 mois et 3 jours clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 28/07/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 75 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2025.04.28 14:58:40 +0200



BILAN ACTIF

	31/12/2024	
Immobilisations nettes	0,00	
Dépôts et instruments financiers	6 690 130,65	
Actions et valeurs assimilées	2 382 715,58	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 382 715,58	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées	3 963 750,38	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 963 750,38	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances	0,00	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances négociables	0,00	
Autres titres de créances	0,00	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'organismes de placement collectif	343 664,69	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	343 664,69	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations	0,00	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	
Autres organismes non européens	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	
Titres empruntés	0,00	
Titres donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Contrats financiers	0,00	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Autres opérations	0,00	
Autres instruments financiers	0,00	
Créances	2 711,21	
Opérations de change à terme de devises	0,00	
Autres	2 711,21	
Comptes financiers	87 683,71	
Liquidités	87 683,71	
Total de l'actif	6 780 525,57	

BILAN PASSIF

	31/12/2024	
Capitaux propres		
Capital	6 478 583,34	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	
Report à nouveau (a)	0,00	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	111 872,38	
Résultat de l'exercice (a, b)	178 150,88	
Total des capitaux propres	6 768 606,60	
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Contrats financiers	0,00	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Autres opérations	0,00	
Dettes	11 918,97	
Opérations de change à terme de devises	0,00	
Autres	11 918,97	
Comptes financiers	0,00	
Concours bancaires courants	0,00	
Emprunts	0,00	
Total du passif	6 780 525,57	

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	31/12/2024	
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	
Total Opérations de couverture	0,00	
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	
Total Autres opérations	0,00	

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2024	
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	
Produits sur actions et valeurs assimilées	22 162,54	
Produits sur obligations et valeurs assimilées	257 383,72	
Produits sur titres de créances	0,00	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	
Produits sur contrats financiers	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
TOTAL (I)	279 546,26	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	
Charges sur contrats financiers	0,00	
Charges sur dettes financières	0,00	
Autres charges financières	0,00	
TOTAL (II)	0,00	
Résultat sur opérations financières (I - II)	279 546,26	
Autres produits (III)	0,00	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	120 542,24	
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	159 004,02	
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	19 146,86	
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	178 150,88	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Le premier exercice a une durée exceptionnelle de 17 mois et 3 jours (Création le 28/07/2023).

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR001400IJP1	1,5 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR001400IJP1	NS

Commission de surperformance

Part FR001400JP1 C

A partir du 01/07/2023, 15% de la différence entre la performance nette de frais de gestion fixes et l'indicateur de référence 60% Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans + 30% Stoxx Europe 600 DR + 10% €STR capitalisé, si la performance de la part est strictement positive et supérieure à l'indicateur. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance (ou performance négative) passée. A compter de l'exercice ouvert le 01/07/2023, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

Indicateur de référence 60% Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans + 30% STOXX EUROPE 600 DR + 10% €STR capitalisé

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le STOXX Europe 600, coupons réinvestis pour le Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

Méthode de calcul

- Calculée selon la méthode indiquée,

Une provision de commission de surperformance au taux de 15% TTC sera appliquée, sur la partie de cette performance La valeur liquidative du fonds enregistre une performance à la fois strictement positive et supérieure à celle de l'indice de référence 60% Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans + 30% STOXX EUROPE 600DR + 10% €STR capitalisé, après imputation des frais de gestion fixes ;

Que les éventuelles sous performances passées soient rattrapées au terme de la période d'observation supérieure à l'indice de référence, si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

Celle de l'indice de référence 60% Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans + 30% STOXX EUROPE 600DR + 10% €STR capitalisé, après imputation des frais de gestion fixes ;

Extensible de 1 à 5 ans (cf. exemple ci-dessous)

- Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 15% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.

Cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent).

- Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.
- Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

- Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

Exemples

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Surperformance du fonds par rapport à son indice de référence	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-5%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%*	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%**	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée. (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

**La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de 4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée. (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Informations complémentaires concernant les commissions de surperformance passées de la société de gestion :

Par exception, pour la première fois, la période de calcul courra du 01/07/2023 au 31/12/2024. La commission de surperformance est calculée sur la base d'un actif net avant frais de gestion variables.

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
-Société de gestion (1) : Actions, warrants, obligations convertibles, bons de souscription, droits, ETF : 0.58% TTC maximum -Dépositaire (2) : Actions, warrants, obligations convertibles, bons de souscription, droits, ETF : 0.02% TTC maximum ESES Minimum : 15€ TTC / Hors ESES : 35€ Obligations, titres de créances négociable, EMTN simples : 55€ TTC max OPCVM/FIA : Forfait 150€ TTC maximum Futures : 1€ TTC par lot Options : 1€ TTC par lot Assiette : Prélèvement sur chaque transaction.	(1)	(2)	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

- Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de réalisation des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPCVM peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Cette garantie est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.

Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés de l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31/12/2024	
Actif net en début d'exercice	0,00	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	6 487 376,16	
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-159 858,34	
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	344 324,86	
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-152 225,84	
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	
Frais de transaction	-62 286,20	
Différences de change	-3 946,58	
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	156 218,52	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>156 218,52</i>	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	159 004,02	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	
Autres éléments	0,00	
Actif net en fin d'exercice	6 768 606,60	

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	3 044 100,37	44,97
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou	406 371,44	6,00
Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé	- 93 312,00	1,38
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	419 966,57	6,20
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	3 963 750,38	58,56
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 454 730,51	51,04	0,00	0,00	509 019,87	7,52	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	87 683,71	1,30	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	863 860,03	12,76	2 179 037,27	32,19	920 853,08	13,60
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	87 683,71	1,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	USD	USD	CHF	CHF	DKK		devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 118 845,51	16,53	204 268,26	3,02	153 587,16	2,27	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	329,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 720,95	0,03	811,06	0,01	3 654,93	0,05	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/12/2024
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	31/12/2024
Instruments financiers donn��s en garantie et maintenus dans leur poste	0,00
Instruments financiers re��us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			35 191,20
	FR0011274992	KEREN ESSENTL-I	35 191,20
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			35 191,20

TABLEAUX D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	31/12/2024	
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	
Résultat	178 150,88	
Total	178 150,88	

	31/12/2024	
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	
Capitalisation	178 150,88	
Total	178 150,88	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	
Distribution unitaire	0,00	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	
Provenant de l'exercice	0,00	
Provenant de l'exercice N-1	0,00	
Provenant de l'exercice N-2	0,00	
Provenant de l'exercice N-3	0,00	
Provenant de l'exercice N-4	0,00	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2024	
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	111 872,38	
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	
Total	111 872,38	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	31/12/2024	
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	
Capitalisation	111 872,38	
Total	111 872,38	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	
Distribution unitaire	0,00	

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
28/07/2023	C1 PART CAPI C*	2 626 500,00	26 265,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	C1 PART CAPI C	6 768 606,60	62 394,125	108,48	0,00	0,00	0,00	4,64

*Date de création

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
CI PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	63 892,37400	6 487 376,16
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 498,24900	-159 858,34
Solde net des Souscriptions/Rachats	62 394,12500	6 327 517,82
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	62 394,12500	

COMMISSIONS

	En montant
CI PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	31/12/2024
FR001400JPI C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	117 447,11
Pourcentage de frais de gestion variables	0,04
Commissions de surperformance (frais variables)	3 095,13
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances	Coupons et dividendes	329,71
Créances	SRD et règlements différés	2 381,50
Total des créances		2 711,21
Dettes	Frais de gestion	11 918,97
Total des dettes		11 918,97
Total dettes et créances		-9 207,76

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	6 690 130,65	98,84
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	2 382 715,58	35,20
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	3 963 750,38	58,56
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	343 664,69	5,08
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	2 711,21	0,04
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-11 918,97	-0,18
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	87 683,71	1,30
DISPONIBILITES	87 683,71	1,30
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	6 768 606,60	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées						2 382 715,58	35,20
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé						2 382 715,58	35,20
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)						2 382 715,58	35,20
TOTAL SUISSE						204 268,26	3,02
CH0010570767 CHOCOLADEFABRIKEN LINDT-PC			CHF	6		64 271,13	0,95
CH0013841017 LONZA GROUP AG-REG			CHF	180		102 591,27	1,52
CH0210483332 CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG			CHF	255		37 405,86	0,55
TOTAL CURACAO						32 770,81	0,48
AN8068571086 SCHLUMBERGER LTD			USD	885		32 770,81	0,48
TOTAL DANEMARK						153 587,16	2,27
DK0062498333 NOVO NORDISK A/S-B			DKK	1 835		153 587,16	2,27
TOTAL FRANCE						657 576,65	9,72
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL			EUR	85		197 370,00	2,92
FR0000120073 AIR LIQUIDE SA			EUR	370		58 060,40	0,86
FR0000120271 TOTALENERGIES SE			EUR	1 500		80 055,00	1,18
FR0000120321 L'OREAL			EUR	285		97 427,25	1,44
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA			EUR	440		103 664,00	1,53
FR0000130403 CHRISTIAN DIOR SE			EUR	200		121 000,00	1,79

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL IRLANDE						116 286,89	1,72
IE00B4BNMY34 ACCENTURE PLC-CL A			USD	130		44 169,11	0,65
IE00B8KQ827 EATON CORP PLC			USD	225		72 117,78	1,07
TOTAL ITALIE						146 633,00	2,17
IT0004056880 AMPLIFON SPA			EUR	3 780		93 933,00	1,39
IT0004764699 BRUNELLO CUCINELLI SPA			EUR	500		52 700,00	0,78
TOTAL PAYS-BAS						101 805,00	1,50
NL0010273215 ASML HOLDING NV			EUR	150		101 805,00	1,50
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						969 787,81	14,32
US22788C1053 CROWDSTRIKE HOLDINGS INC - A			USD	250		82 615,41	1,22
US3696043013 GENERAL ELECTRIC			USD	500		80 543,75	1,19
US4062161017 HALLIBURTON CO			USD	1 250		32 825,48	0,48
US184391044 ESTEE LAUDER COMPANIES-CL A			USD	1 250		90 520,57	1,34
US324571083 ELI LILLY & CO			USD	170		126 752,95	1,87
US5398301094 LOCKHEED MARTIN CORP			USD	125		58 665,73	0,87
US5949181045 MICROSOFT CORP			USD	565		230 005,31	3,40
US60770K1079 MODERNA INC			USD	1 200		48 190,07	0,71
US6974351057 PALO ALTO NETWORKS INC			USD	400		70 295,54	1,04
US7739031091 ROCKWELL AUTOMATION INC			USD	320		88 326,06	1,30
US92826C8394 VISA INC-CLASS A SHARES			USD	200		61 046,94	0,90

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						3 963 750,38	58,56
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						3 963 750,38	58,56
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						3 044 100,37	44,98
TOTAL BELGIQUE						102 317,33	1,51
BE6318634548 SARFIN 5,75% 0227	21/02/2020	21/02/2027	EUR	100	5,75	102 317,33	1,51
TOTAL ALLEMAGNE						309 537,63	4,57
XS2199597456 THYELE 4 3/8 07/15/27	15/07/2020	15/07/2027	EUR	100	4,38	102 100,67	1,51
XS2911131253 APPARK 6 04/15/31	04/10/2024	15/04/2031	EUR	100	6,00	102 966,33	1,52
XS2932084507 TCHEN 5 3/8 07/15/29	14/11/2024	15/07/2029	EUR	100	5,38	104 470,63	1,54
TOTAL FRANCE						859 036,91	12,70
FR0014001011 ALTAREA 1,75%20-160130	16/12/2020	16/01/2030	EUR	1	1,75	89 244,84	1,32
FR0014002KP7 VILMORIN ET CIE 1,375%21-0328	26/03/2021	26/03/2028	EUR	1	1,38	91 980,10	1,36
FR001400HZE3 ERAFP 7 05/22/28	22/05/2023	22/05/2028	EUR	1	7,00	105 701,25	1,56
FR001400QCS ERAFP 6 1/2 11/30/29	30/05/2024	30/11/2029	EUR	1	6,50	97 718,48	1,44
XS2112335752 BANIDA 6 1/2 03/01/26	11/02/2020	01/03/2026	EUR	100	6,50	58 677,69	0,87
XS2324372270 VIRIPP 7 3/4 04/01/27	01/04/2021	01/04/2027	EUR	100	7,75	101 542,17	1,50
XS2357737910 MOBLUX 4 1/4 07/15/28	29/06/2021	31/12/2050	EUR	100	4,25	99 544,33	1,47
XS2852136816 CMACG 5 1/2 07/15/29	04/07/2024	15/07/2029	EUR	100	5,50	107 422,72	1,60
XS2864442376 AAFP 6 07/25/29	25/07/2024	25/07/2029	EUR	100	6,00	107 205,33	1,58
TOTAL ROYAUME UNI						422 754,51	6,25

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2397447025 MODULA 4 3/4 11/30/28	21/10/2021	30/11/2028	EUR	100	4,75	98.902,42	1,46
XS2587558474 INEOS FINANCE 6,625% 15/05/2028	16/02/2023	15/05/2028	EUR	100	6,62	104.904,33	1,55
XS2857868942 AMBREN 6 5/8 07/15/29	16/07/2024	15/07/2029	EUR	100	6,62	109.075,26	1,61
XS2859406139 ZEGLIN 6 3/4 07/15/29	17/07/2024	17/07/2029	EUR	100	6,75	109.872,50	1,63
TOTAL ITALIE						108.543,03	1,60
XS2830945452 IPGIM 5 3/8 06/20/29	20/06/2024	20/06/2029	EUR	100	5,38	108.543,03	1,60
TOTAL LUXEMBOURG						511.450,71	7,56
XS2338167104 BIRKEN 5 1/4 04/30/29	29/04/2021	30/04/2029	EUR	100	5,25	102.390,75	1,51
XS2361344315 PICSUR 5 3/8 07/01/27	07/07/2021	01/07/2027	EUR	200	5,38	199.638,00	2,96
XS2399709959 ALBION FIN 1 5,25%21-15/02/26	22/10/2021	15/10/2026	EUR	100	5,25	102.316,50	1,51
XS2900445375 ACCINV 6 3/8 10/15/29	02/10/2024	15/10/2029	EUR	100	6,38	107.085,46	1,58
TOTAL PAYS-BAS						311.685,50	4,60
XS2079388828 DUFY ONE 2%19-15/02/27	20/11/2019	15/02/2027	EUR	100	2,00	98.219,67	1,45
XS2631198863 IPDEBV 8 06/15/28	15/06/2023	15/06/2028	EUR	100	8,00	106.153,00	1,57
XS2679767082 BOELST 6 1/4 02/15/29	21/09/2023	15/02/2029	EUR	100	6,25	107.312,83	1,58
TOTAL PORTUGAL						103.564,22	1,53
PTTAPFOM0003 TAPTRA 5 1/8 11/15/29	07/11/2024	15/11/2029	EUR	1	5,12	103.564,22	1,53
TOTAL SUEDE						315.210,53	4,66
XS2287912450 VERISR 5 1/4 02/15/29	25/01/2021	15/02/2029	EUR	100	5,25	102.247,50	1,51
XS2581647091 VERISR 7 1/8 02/01/28	30/01/2023	01/02/2028	EUR	100	7,12	106.651,25	1,58

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2842976875 ASSEMB 6 1/4 07/01/30	01/07/2024	01/07/2030	EUR	100	6,25	106 311,78	1,57
TOTAL Obligations à taux variable, révisable nég., sur un marché régl. ou assimilé						406 371,44	6,00
TOTAL FRANCE						100 843,30	1,49
XS2756269960 KILOTO Float 07/31/30	05/02/2024	31/07/2030	EUR	100		100 843,30	1,49
TOTAL ITALIE						101 003,93	1,49
XS2748964850 FEDRIG Float 01/15/30	22/01/2024	15/01/2030	EUR	100		101 003,93	1,49
TOTAL LUXEMBOURG						204 524,21	3,02
XS2852974513 MANGRV Float 07/15/29	18/07/2024	15/07/2029	EUR	100		103 036,56	1,52
XS2854309684 ROSINI Float 12/31/29	18/07/2024	31/12/2029	EUR	100		101 487,65	1,50
TOTAL Obligations convertibles nég., sur un marché régl. ou assimilé						93 312,00	1,38
TOTAL LUXEMBOURG						93 312,00	1,38
XS2630795404 LAGENC 3 1/2 06/08/28	08/06/2023	08/06/2028	EUR	1	3,50	93 312,00	1,38
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						419 966,57	6,20
TOTAL FRANCE						419 966,57	6,20
FR001400IU83 URWFP 7 1/4 PERP	03/07/2023	31/12/2050	EUR	1		111 260,40	1,64
FR001400Q7G7 ALOFP 5.868 PERP	29/05/2024	31/12/2099	EUR	1		107 029,74	1,58
FR001400U3Q9 ROQFRE 5.494 PERP	25/11/2024	31/12/2999	EUR	1		102 648,43	1,52
XS1975716595 LOXAM 4,5%19-150427	11/04/2019	15/04/2027	EUR	100	4,50	99 028,00	1,46
TOTAL Titres d'OPC						343 664,69	5,08
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						343 664,69	5,08

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL FRANCE						343 664,69	5,08
FR0011274992 KEREN ESSENTIEL-J			EUR	120		35 191,20	0,52
FR0013368065 CM-AM MONEPLUS-IC2			EUR	2,7		308 473,49	4,56